

Conseil Portuaire de Toulon du 21 Mai 2021

Compte-rendu à l'attention des membres du CLUPIPP

COMPOSITION : 19 titulaires – 18 suppléants (Quorum : 13)

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 10

TITULAIRES : 7

M. Yannick CHENEVARD, Président,
M. Joseph MINNITI, représentant la ville de la Seyne,
M. Xavier QUENET, représentant la ville de SAINT-MANDRIER,
M. Anthony AJELLO, représentant le personnel de la Concession Commerce CCIV,
M. Oliver VINCENS, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
M. Stéphane BOZZANO, usager désigné par la CCIV,
M. Bernard MOGIN, représentant le CLUPIPP.

SUPPLEANTS : 3

M. Jacques VERDINO, représentant la CCIV, Concession Commerce,
M. Franck SOULE SUSBIELLES, représentant le personnel de la Direction des Ports de la Métropole TPM,
M. Patrick BELLOEIL, usager désigné par l'Autorité Portuaire,

POUVOIRS :

ABSENTS ET EXCUSES :

INVITES :

Lionel MOSNIER, Capitainerie,
MM. Jérôme GIRAUD, Jean-Christophe BARBAGELATA, et Mmes Laurence NEID, Corinne GILVESTRE, Céline TAMBON, Sophie DI COSTANZO, CCIV
M. Jacques BAZIN, Base Navale, DDTM.

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM : MM. Alexis VILLEMIN, Jean-Philippe LE FUR, Jean PEDINIELLI, Patrick GARCIA, Christopher ACKLAND, Olivier MAAS, Gabriel REMOLEUR et Mme Corinne KLEINE, Sandrine NACCI, Maryline CUESTA, Virginie DADOUN.

Le Conseil s'est tenu en visioconférence.

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Portuaire du 16 mars 2021 n'a pu être approuvé, le quorum n'étant pas atteint.

Ce Conseil avait pour objet d'exposer à ses membres la situation de la gestion environnementale portuaire.

Premier volet : Plan de Protection pour l'Atmosphère / Transition Energétique constitué par la Connexion Electrique des Navires à Quai (CENAQ).

Il s'agit donc de l'électrification des quais avec comme objectif principal l'amélioration de la qualité de l'air dans le port de Toulon constitué par un terminal en centre ville avec de nombreux ferries en escale vers ou depuis la Corse.

Le projet consiste en la réduction de 80 % du temps d'émission des polluants à quai par l'installation de trois postes d'électrification capables de fournir jusqu'à 3 Mégawatts par un part importante d'énergies renouvelables.

Quatre navires de de la Corsica Ferries, régulièrement en escales longues seront équipés de moyens électriques.

Le Calendrier des travaux est le suivant :

- 2eme trimestre 2021 : déplacement du bureau du Port de Plaisance, des sanitaires et réduction du nombre de places de stationnement.
- Du 3eme trimestre 2021 au quatrième trimestre 2022 : Génie civil du bâtiment.
- Du 3eme au 4eme trimestre 2022 : Génie civil des réseaux électriques.
- Du 4eme trimestre 2022 au 2eme trimestre 2023 : Equipement électrique et mise en service des trois quais.
- En 2023 : construction d'une Ombrière photovoltaïque.

Au plan budgétaire, la maîtrise d'ouvrage est assurée par Métropole TPM pour un total de 20.294.058 euros se décomposant comme suit :

- Travaux principaux	13.578.682
- Bollard Surélevé	316.000
- Ombrière photovoltaïque et brumisation	2.593.216
- Raccordement croisière	1.961.246
- Divers	1.844.914

Le financement est assuré de la manière suivante :

- Europe	4.950.000	soit 24 %
- Etat DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	875.000	Soit 4 %
- Etat (Plan de relance)	1.300.000	Soit 6 %
- Région Sud	2.300.000	Soit 11 %
- Département du Var	3.600.000	Soit 18 %
- Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de L'Energie)	1.000.000	Soit : 5 %
- Métropole	6.269.058	Soit : 31 %

Les armateurs de leur côté se sont engagés à brancher les navires en escale longue au Terminal de Toulon Côte d'Azur, dans l'objectif de réduire de 80 % les émissions d CO2, SOx, Nox et PM une fois les navires équipés, pour une première tranche de quatre navires. Ce projet est cohérent techniquement avec ce qui a été fait à Marseille et ce qui est en projet en corse.

Côté concessionnaire (la CCIV) ce dernier s'engage à exploiter et maintenir en état les installations et à fournir l'énergie électrique aux armateurs, à un coût compatible avec le compte d'exploitation des armateurs soit environ 265 euros du MWh pour un Ferry.

Une Charte « Escales zéro fumée » a été signée le 16 Janvier 2020 entre La Métropole TPM, Corsica Ferries et la CCIV.

Deuxième volet : L'Analyse de la qualité de l'air en partenariat avec AtmoSud.

Cette analyse se fera dans le cadre d'une convention tripartite en cours d'élaboration entre :

- TPM
- La CCIV

- Et AtmoSud, organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région PACA au titre de l'article L331-3 du code de l'environnement.

L'objectif est d'étudier la situation de la qualité de l'air dans les zones impactées par l'activité maritime, de permettre à la Métropole TPM d'apporter des réponses concrètes aux populations riveraines, et de l'accompagner dans un déploiement optimal de sa politique territoriale « Air ».

Cette étude se fera au moyen de deux nouvelles stations mobiles permanentes plus deux stations mobiles estivales positionnées à la Seyne et à Saint Mandrier en plus de celle existante implantée sur la DDTM, le principe étant d'entourer l'ensemble de la rade.

La campagne de mesure commencera à la fin du printemps 2021 pour se terminer au début de l'automne 2022, et sera financée de la manière suivante :

- | | |
|-------------|----------------|
| - AtmoSud : | 12.246,40 € HT |
| - TPM : | 24.492,80 € HT |
| - CCIV : | 24.492,80 € HT |

Troisième volet : La gestion des déchets

Un plan de réception des déchets portuaires de trois ans a été validé en Préfecture le 25 février 2019 pour se terminer le 25 Février 2022. Son objectif est d'améliorer la gestion du traitement des déchets du port de Toulon, et d'améliorer leur valorisation

A ce jour certaines étapes ont été réalisées :

- Etude des déchets et des ressources produites par le port et le territoire
- Réalisation d'un plan d'action local d'économie circulaire.

Monsieur Giraud Souligne que l'idée est de valoriser les déchets, de manière à obtenir des synergies. L'ambition, maintenant avouée est qu'au-delà des ports de Plaisance, TCA puisse aussi obtenir cette certification, ce qui serait une première Française.

Quatrième volet : Embranchement ferroviaire

Il s'agit du raccordement au réseau ferré du Terminal de fret de Brégaillon. En effet, la desserte multimodale du terminal portuaire est indispensable à son développement. De plus, elle permettra de reporter une partie du trafic routier vers le rail et améliorera le bilan carbone du trafic de marchandises. Jérôme Giraud expose que c'est un projet de longue haleine, mais que déjà la voie ferrée, les passages à niveau et le pont sont réhabilités, et qu'il ne reste plus qu'à trouver les clients.

Monsieur Chenevard souligne que là encore, c'est un projet qui concourt à l'amélioration de la pollution par la diminution de la circulation des poids lourds.

Cinquième volet : Traitement des épaves

Il est fait un rappel des procédures administratives permettant de retirer les épaves :

- Procès-verbal de constat
- Mise en demeure
- Mise en demeure d'abandon
- Déchéance de propriété
- Et enfin débarras de l'épave

Sur le plan du financement, il est rappelé que la destruction des navires est financée, au travers de l'APER, par une écotaxe prélevée sur les émetteurs de navires neufs sur le

marché. Par contre, le transport des épaves est financé par le demandeur, le propriétaire, mais plus souvent les collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30

Bernard MOGIN

Représentant du CLUPIPP

Mob : 33 (0)6 87 69 00 31

E-mail : bernard.mogin@free.fr